



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



21125399

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi

13 OCT. 2021

Le Greffier

Greffier

N° d'entreprise : 0451 569 939

Nom

(en entier) : L'Aiglon

(en abrégé) :

Forme légale : SRL

Adresse complète du siège : Chaussée de Nivelles 56 à 7181 Arquennes (Seneffe)

**Objet de l'acte : APPROBATION DES COMPTES ANNUELS AU TRENTE ET UN DECEMBRE
DEUX MILLE DIX-NEUF - DECHARGE**

Extrait du procès-verbal dressé par le notaire Gérard Debouche, à Feluy, le 27 août 2020 en cours d'enregistrement :

L'assemblée générale a abordé l'ordre du jour et après avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION – APPROBATION DES COMPTES ANNUELS.

L'assemblée générale a abordé l'examen des comptes annuels de l'exercice clôturé le 31 décembre 2019, passé en revue les différentes rubriques des bilans, des comptes de résultats et des annexes et a discuté les comptes annuels. Un exemplaire des comptes annuels demeurera annexé à l'acte.

DEUXIEME RESOLUTION.

L'assemblée, par un vote spécial, a donné décharge pleine et entière au gérant non statutaire, monsieur Bernard Jadot, pour l'exécution de son mandat pendant l'exercice écoulé.

TROISIEME RESOLUTION - POUVOIRS.

L'assemblée générale a conféré tous pouvoirs à la gérance pour l'exécution des résolutions prises sur les objets qui précèdent.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME. Gérard Debouche, notaire. Déposés en même temps Expédition du procès-verbal et Bilan interne exercice 2019.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 21/10/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).